



Harcèlement moral au travail

Par **FORET CATHY**, le **06/02/2008** à **16:05**

bonjour,
je voudrais savoir si mon cas relève du harcèlement moral au travail!
je suis actuellement en depression à cause de mon travail
je suis titulaire dans une mairie
depuis 2004, un chef de service me harcèle:
ma chef me dénigre,me rabaisse,me ridiculise,me discrimine par rapport à mon travail et ceci
en public
malgré mes explications à madame le Maire ca ne s'arrange pas au contraire car elle
cautionne ma chef et ca se retourne contre moi
récament j'en ai parlé à la cgt qui prend l'affaire au sérieux car je ne suis pas la seule dans
mon cas
ça va trop loin, je ne vois que 3solutions: soit je démissionne, soit je vais au pénal,soit j'y
laisse ma santé
je ne sais plus quoi faire
est-ce que quelqu'un peut me conseiller?
MERCİ D'AVANCE

Par **grumman f14**, le **06/02/2008** à **18:02**

bonjour
d apres ce que je lit un peu partout le harcelemnt moral s etoffe avec des jugements de plus
en plus frequent pour moi le mieu est surtout de ne pas demissionne il garder votre emploi.
quand a l attitude du responsable il est normal qu il couvre votre superieur hierarchique direct.
si vous pouvez enregistrer sans le dire a personne via un mps ou autre un debat dans lequel

on vous denigre ce seront toujours des preuves que vous pourrez confiées a votre avocat au moment voulu ainsi que les courriers qui peuvent vous parvenirs comme avertissements lettre d observations.

cordialement grumman f14

Par **FORET CATHY**, le **06/02/2008** à **18:21**

Tout d'abord merci d'avoir répondu, je n'ai ni courrier, ni d'enregistrement! Par contre il existe encore des gens biens prêt à apporter leurs témoignages.

Comment il faut faire pour déposer une plainte au tribunal administratif? et faut-il que j'en avisse le centre de gestion?

MERCI